



Inter-Parliamentary Union  
For democracy. For everyone.

# 130<sup>ème</sup> ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 16 – 20.3.2014

Commission de la  
paix et de la sécurité internationale

C-I/130/M  
31 janvier 2014

## **POUR UN MONDE EXEMPT D'ARMES NUCLEAIRES : LA CONTRIBUTION DES PARLEMENTS**

***Mémoire explicatif présenté par les co-rapporteurs  
Mme Y. Ferrer Gómez (Cuba) et M. B. Calkins (Canada)***

1. Depuis plus de six décennies, les armes nucléaires posent de grands défis à la communauté internationale. Si le nombre total d'armes nucléaires dans le monde a été réduit depuis le paroxysme de la Guerre froide, le nombre d'États qui en possèdent a, lui, augmenté. Même si la vaste majorité des pays se sont engagés à empêcher la prolifération de ces armes, beaucoup craignent que les progrès vers un monde exempt d'armes nucléaires ne soient trop lents.

2. Le projet de résolution que les co-rapporteurs ont établi aux fins d'examen par les délégués à la 130<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP met en exergue une conviction qui nous paraît partagée, à savoir qu'il est urgent de renforcer la contribution des parlements à la non-prolifération et au désarmement dans le cadre du processus d'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Cette conviction est également ressortie de la table ronde tenue à la 129<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP (Genève, octobre 2013). Elle se reflète aussi dans les communications écrites présentées, dans les semaines qui ont suivi, par les Parlements membres de l'UIP et autres, que nous remercions de leurs contributions. Aussi le projet de résolution commence-t-il par affirmer catégoriquement que l'Assemblée est "convaincue de la nécessité d'instaurer et de préserver un monde exempt d'armes nucléaires".

3. Le projet de résolution énonce en premier lieu les principes et le cadre international de la non-prolifération et du désarmement nucléaires. Il insiste ensuite sur les stratégies pour aller de l'avant, fondées sur des mesures et des étapes essentielles qui, nous le pensons, peuvent fédérer les parlementaires et nous permettre de contribuer de manière efficace, immédiate et réaliste aux objectifs communs. Le projet de résolution invite aussi les parlementaires à engager le dialogue en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, notamment sur les questions précises à propos desquelles il peut y avoir des divergences d'opinions. Le ton général du projet de résolution vise donc à traduire un sentiment d'urgence, suggérant une impatience de voir se réaliser des progrès réels et plus rapides.

4. L'objet du projet de résolution est de tirer parti des travaux précédemment menés par l'UIP, en particulier de la résolution générale adoptée à sa 120<sup>ème</sup> Assemblée (Addis-Abeba, avril 2009). Cette résolution traite en détail d'un large éventail d'instruments et de processus à l'aide desquels gouvernements et parlementaires peuvent, sur la voie de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, apporter leur concours. Plutôt que de réitérer toutes les initiatives auxquelles nous avons déjà souscrit en 2009, il nous semble que l'objectif de la résolution que nous adopterons à la 130<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP devrait être d'actualiser, selon qu'il conviendra, et de développer l'aspect essentiel de l'ensemble des travaux existants. Une telle stratégie ne peut que renforcer les engagements que nous avons déjà pris, tout en envoyant un message clair quant aux efforts et aux initiatives qui, à notre sens, requièrent aujourd'hui toute notre attention en vue d'instaurer un monde exempt d'armes nucléaires.

5. A l'instar de la résolution de 2009, ce projet de résolution reconnaît l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Il en prend acte, le TNP donnant corps au consensus international sur la nécessité de mettre en œuvre les piliers interdépendants que sont le désarmement, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. C'est la raison pour laquelle le projet de résolution appelle à l'universalisation du TNP et au respect strict de toutes les obligations qui y sont énoncées. Il souligne de même la nécessité de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, qui constitue un autre instrument clé de promotion du désarmement et de la non-prolifération. Il demande instamment aux Etats énumérés à l'Annexe 2 du Traité qui ne l'ont pas encore fait d'accélérer, en priorité et comme indication de leur volonté politique et de leur engagement à l'égard de la paix et de la sécurité internationales, la procédure de signature et de ratification de cet instrument.

6. Le projet de résolution confirme que les initiatives en faveur du désarmement peuvent être poursuivies au moyen d'actions et de cadres unilatéraux, bilatéraux et multilatéraux, comme l'ont fait remarquer de nombreux participants lors de la table ronde à Genève. Le projet de résolution tient également compte de l'évolution de la situation depuis 2009 et des nouvelles occasions d'agir. Il trouve encourageante l'émergence, au cours des deux dernières années, de nouvelles approches et initiatives multilatérales en faveur des négociations sur le désarmement nucléaire, telles que le Groupe de travail à composition non limitée créé par l'Assemblée générale des Nations Unies. Il prend note en outre avec satisfaction de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire qui s'est tenue le 26 septembre 2013.

7. Nous ne contestons pas que la plupart des actions à entreprendre pour instaurer un monde exempt d'armes nucléaires doivent, tôt ou tard, être menées par les gouvernements. Cela dit, les parlementaires sont les mieux à même de jouer un rôle essentiel. Nous avons par conséquent souhaité que ce projet de résolution porte principalement sur les rôles qu'ils peuvent et doivent jouer, au nombre desquels veiller à ce que les gouvernements se conforment aux engagements et obligations existants dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération nucléaires sous tous ses aspects. Les parlementaires peuvent aussi faire pression sur leurs gouvernements afin de les encourager à contribuer à d'autres actions concrètes, comme négocier un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, renforcer et étendre les zones exemptes d'armes nucléaires existantes, et en créer de nouvelles.

8. Outre les fonctions législatives et de contrôle, le projet de résolution insiste sur la contribution essentielle que les parlementaires peuvent apporter à travers l'éducation, pour sensibiliser le public aux dangers que les armes nucléaires continuent à faire peser et à la nécessité de les éliminer totalement. Il souligne également qu'il faut que les parlementaires coopèrent entre eux, ainsi qu'avec les gouvernements et la société civile, dans un effort visant à générer la volonté politique qui s'impose pour faire progresser davantage le désarmement nucléaire.

9. Ce projet de résolution reflète notre accord, en tant que co-rapporteurs, sur une série de questions importantes. S'il subsiste quelques domaines à propos desquels nous ne sommes pas parvenus à nous entendre s'agissant du libellé, nous estimons que ce projet constitue une base solide pour le débat qui aura lieu à la 130<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP. L'Assemblée nous offre la possibilité d'apporter une contribution parlementaire énergique, claire et résolue aux efforts déployés sur le plan international en faveur du désarmement et de la non-prolifération nucléaires, aux fins de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Il importe de souligner que le projet de résolution précise très clairement que l'UIP a un rôle crucial à jouer à cet égard. Il invite en conclusion les parlementaires à se servir du forum mondial qu'est l'UIP pour cristalliser l'attention politique sur la nécessité d'un désarmement nucléaire effectif, irréversible et vérifiable et sur les mesures concrètes qui peuvent être prises dans un avenir immédiat pour promouvoir cet objectif.